



QUOI DE NEUF?

NOUVELLES DE LA FONDATION HIRONDELLE | NUMÉRO 33 | JUIN 2011



© Elections en RCA (Photo : Radio Ndeke Luka)

Tournants

Les élections ne résolvent pas les crises. Le scrutin ivoirien de novembre 2010 a exacerbé les soupçons et les haines. Le référendum soudanais de janvier 2011 débouche sur un inconnu menaçant. La manière dont se préparent les élections présidentielles en RDC conduit l'International Crisis Group à mettre en doute le bien-fondé même d'un scrutin dans ces conditions. Et l'histoire, récente ou déjà plus ancienne, nous rappelle qu'en Europe comme ailleurs, une élection démocratique peut légitimer des élus ou des gouvernants qui, eux, ne le sont pas.

La presse, dans ces processus électoraux, est convoquée. Appelée le plus souvent, à s'engager pour un camp, un candidat, un programme. Incitée aux débordements, aux attaques, parfois à l'injure. Son influence est évidente, c'est pour cela qu'on la courtise. Et c'est pour cela aussi qu'il faut, dans les zones de conflit comme ailleurs, à l'échelle nationale, des médias indépendants, impartiaux, forts et crédibles. Si le fonctionnement électoral a été faussé, si le résultat du vote est contestable, ces médias indépendants en deviennent-ils complices? Non. En expliquant le mécanisme électoral, en montrant les manipulations, en dénonçant les fraudes, cette presse joue son rôle. Sa responsabilité est délimitée: expliquer les règles du jeu, favoriser un véritable débat entre aspirants au pouvoir, et rendre compte rigoureusement. Sans cette pièce essentielle, le scrutin est une mystification. Malgré elle, il peut déboucher sur une déconvenue.

Jean-Marie Etter,
Directeur général de la Fondation Hirondelle



© Référendum au Soudan, 2011 (Photo : Tim McKulka/UNMIS)

Elections et médias

Le processus de sortie de crise d'un pays passe généralement par l'organisation d'élections selon les normes démocratiques admises par la communauté internationale. Le rôle des médias indépendants est crucial dans cette phase.

L'organisation d'élections en zones de crise apparaît à la fois comme un passage obligé et une épreuve à haut risque. On l'a vu pour les crises majeures de l'histoire récente, ex-Yougoslavie, Irak, Libéria, RDC, Soudan, Népal. L'existence d'une information indépendante, crédible, au niveau national, est une condition nécessaire mais pas suffisante de la crédibilité et de la légitimité du scrutin. On voit bien, a contrario, que dans des situations comme le Kazakhstan ou la Birmanie, les entraves à la presse indépendante ôtent tout crédit aux gagnants. Les radios et les télévisions nationales, qui sont presque toujours en pareils cas des appareils d'Etat, ne sont pas légitimes: d'une part, elles ont la réputation d'être aux ordres; d'autre part, elles n'ont pas, faute d'expérience, les instruments pour assurer une couverture médiatique équilibrée et rigoureuse des scrutins. Or, le travail des journalistes doit tenir compte de manière précise de la réalité politique du pays. A qui donner la parole? Comment respecter à la fois la diversité politique, ethnique, linguistique, religieuse et la représentativité des

prétendants au micro? A quel moment commencer la campagne électorale à l'antenne? Les réponses que le média apporte, souvent en l'absence de disposition légale, ont une influence sur le déroulement de la campagne et probablement sur le résultat du scrutin.

Les donateurs internationaux, qui investissent des sommes considérables pour un premier scrutin à la sortie d'une crise, accordent à ce moment-là une certaine attention au travail des médias. C'est souvent dans ce contexte que des organisations telles que la Fondation Hirondelle sont appelées à jouer un rôle. En 15 ans, la Fondation Hirondelle a assuré la couverture de près d'une dizaine de scrutins nationaux et a développé un savoir-faire unique dans ce domaine. Les élections, cependant, ne prennent de sens que si elles s'inscrivent dans un processus à long terme, comme l'une des composantes de l'évolution d'une société d'un état de crise à un état de paix. C'est l'existence de médias indépendants qui prime sur le moment électoral et pas le contraire.

Code et Charte

La couverture médiatique d'un processus électoral répond à une série de règles et de valeurs très précises. Le média doit être équilibré et équitable dans les programmes où interviennent des candidats ou des représentants de partis politiques. Il en va de la responsabilité sociale du média pendant la période électorale, qui dure de la campagne au scrutin. La Fondation Hironnelle a édicté des règles dans un Code électoral. Il stipule entre autre que :

«Tous les programmes de la radio sont concernés par notre engagement d'équité et d'impartialité notamment pendant les périodes électorales. Dans ces périodes, les médias jouent un rôle clé en donnant au public les éléments de choix au moment du vote. En période électorale, tous les éléments diffusés à l'antenne (information factuelle, magazines d'information électorale, magazines et débats en général, musique) peuvent être interprétés ou compris comme étant en relation avec les élections.

Le Code concerne tous les collaborateurs de la radio.»

Le Code électoral sert de base de référence à la mise en place, dans chaque radio, d'une Charte électorale.



© RCA (Photo: Radio Ndeke Luka)



© Chartes électorales (Photo: J-L Mootoosamy/Fondation Hironnelle)

Réglages médiatiques

Chaque fois qu'un média de la Fondation Hironnelle couvre une élection, une Charte électorale est mise en place. Toutes les règles de travail du média pendant la période électorale vont en découler. Entretien avec Caroline Vuillemin, Directrice des opérations à la Fondation Hironnelle. Par Dominique Jaccard.

Dominique Jaccard: Quel est le but de la Charte électorale ?

Caroline Vuillemin: Le but est d'édicter des règles, en tenant compte du contexte national, qui permettront de définir tous les aspects de la couverture du processus électoral. Cela comprend les émissions spéciales d'éducation civique; les formations pour que le personnel puisse accomplir ce travail ; les règles d'antenne précisant qui, parmi les partis politiques, pourra participer aux débats et aux émissions spéciales, avec quel temps d'antenne. Quand on est dans des pays comme la RDC ou le Soudan où l'on parle de plusieurs milliers de partis politiques ou de candidats, il faut expliquer que tout le monde ne pourra pas venir à l'antenne et qu'il y a des critères.

DJ: Ces Chartes électorales sont-elles une nouveauté en Afrique ?

CV: Oui, et par exemple en Centrafrique, pour les élections de janvier dernier, quand on a présenté la Charte aux partis politiques en leur disant qu'ils allaient être convoqués pour des enregistrements ou pour les débats et qu'ils auraient un temps de parole limité, ils nous ont dit: «ça ne marchera jamais, personne ne va accepter!». On a lancé les programmes et effectivement, ils ne venaient pas, sauf 2 ou 3 qui ont compris que c'était le

seul moyen d'être entendus sur l'ensemble du territoire. Ils sont passés à l'antenne et les autres partis se sont dits: «on est en train de louper le meilleur moyen de se faire entendre», et ils ont accepté les règles.

DJ: L'équilibre entre les partis, comment est-il réalisé ?

CV: Par le minutage du temps de parole dans les émissions de débat politique et dans les émissions de présentation du parti ou de la plate forme politique. Ainsi, on a mis en place des chronomètres, tout simplement. Par exemple, on avait une émission à RNL en Centrafrique qui s'appelait «Mes idées, mon programme». Chaque candidat avait 5 minutes, pas une de plus ni une de moins, pour présenter ses idées sur des thèmes de la campagne nationale comme l'environnement, la santé, l'éducation, l'infrastructure. Pour les débats politiques en studio, le présentateur a devant lui un écran d'ordinateur et un logiciel permet de mesurer le temps de parole de chaque invité.

DJ: Y a-t-il un contrôle sur le contenu enregistré par les partis ?

CV: Le message doit être en conformité avec la Charte de la radio en général, donc il ne peut pas y avoir d'appel à la haine, il ne peut pas y avoir d'incitation à la violence et ce ne peut pas être diffamatoire, ni raciste.



© Consultations populaires au Sud Kordofan (Photo : Tim McKulka/UNMIS)

Une première au Soudan

Radio Miraya a été le seul média soudanais à disposer d'une Charte pour la couverture du référendum d'auto-détermination du Sud Soudan en janvier 2011. Cette initiative a été saluée par le consortium de surveillance des médias. Zoran Culafic, chef des informations pour l'antenne sud soudanaise de Radio Miraya souligne l'importance de ce document. Entretien par Jean-Luc Mootoosamy, chargé de projet de Radio Miraya.

Jean-Luc Mootoosamy : En quoi une Charte référendaire était-elle nécessaire pour ce scrutin ?

Zoran Culafic : Dans un contexte où le référendum d'auto-détermination était le premier du genre pour l'ensemble des Soudanais et sachant que cette question était très sensible politiquement et au niveau sécuritaire, seule une Charte avec des règles précises pouvait garantir une couverture professionnelle de ce rendez-vous historique. Ce document explique aussi les règles d'intervention à l'antenne applicables à tous les candidats. Notre Charte est vite devenue une référence non seulement pour nos journalistes mais surtout pour nos nouvelles recrues qui ont eu moins de trois semaines pour intégrer les exigences particulières pour cette couverture médiatique, notamment dans les nombreuses interventions en direct. Nous l'avons partagée avec d'autres médias soudanais.

JLM : Comment avez-vous assuré l'application des principes de cette Charte ?

ZC : L'application des principes et des standards du journalisme professionnel se fait dans la durée. C'est un processus continu. La plupart de nos journalistes, qui n'ont pas eu la chance de pratiquer un journalisme profes-

sionnel, étaient très ouverts aux formations que nous avons organisées. Ils apprennent vite et montrent de solides qualités. Nous avons confiance qu'ils feraient très attention pendant la couverture du référendum en direct. Le fait que nous n'ayons pas eu de reproches et que les standards professionnels aient été totalement appliqués démontrent que c'est une réussite.

JLM : Avez-vous des exemples où la Charte a aidé à prendre la bonne décision éditoriale ?

ZC : Les collègues de la rédaction ont développé un grand sens de la responsabilité avant toute diffusion d'information. La Charte était un complément essentiel, utilisant des exemples qui rejoignaient souvent la réalité. Je citerais deux exemples. Dans un environnement médiatique qui n'était pas neutre, Radio Miraya a veillé à maintenir une égalité de traitement envers les partisans des deux camps, séparatistes et pro-unité, même si les pressions étaient fortes au sud comme au nord. L'équipe a aussi fait preuve d'une extrême vigilance pour qu'aucun chiffre erroné de participation ou de décompte des voix ne soit diffusé en direct. Toute faute à ce niveau aurait sérieusement porté atteinte à notre crédibilité.

RDC: élections à risque, selon International Crisis Group

« Le calendrier électoral est trop serré, la République démocratique du Congo ne sera pas prête à temps pour des élections apaisées », avertit International Crisis Group, l'ONG internationale de prévention des conflits dans son rapport de début mai. Les préparatifs techniques sont en retard. Ni la loi électorale, ni la liste des électeurs, ni le budget ne sont prêts, relève ICG, et le calendrier électoral est problématique. Dans ces conditions, les secondes élections démocratiques prévues en RDC le 28 novembre prochain risquent d'être biaisées et de déboucher sur des contestations et de la violence, selon ICG, dont la recommandation principale est d'organiser une transition à la fin du mandat présidentiel actuel.

International Crisis Group estime par ailleurs que « si le gouvernement congolais ne prend pas des mesures concrètes pour renforcer le processus électoral, les partenaires internationaux devraient se désengager, afin de ne pas lui conférer une aura de légitimité. » Dans son rapport, ICG adresse à la communauté internationale des recommandations afin qu'elle ne se retrouve pas piégée dans un processus à l'ivoirienne.

Justice internationale : le site

Le site de l'Agence Hironnelle de presse www.hirondellenews.com offre toute l'actualité couvrant non seulement les activités du TPIR à Arusha, mais également de la CPI à la Haye, ainsi qu'un accès facilité aux archives. Par Samuel Turpin, chargé de projet de l'Agence Hironnelle de presse.

Le site internet de l'Agence Hironnelle de presse s'est adapté à la volonté d'élargissement du mandat de l'agence consacrée à la Justice internationale. Le site permet désormais au visiteur, en un clic de souris, de retrouver l'intégralité d'une affaire traitée soit par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, soit par la Cour pénale internationale. Même si l'interface présente quelques changements, avec un nouveau logo, des nouveaux services d'abonnement et des liens pertinents vers d'autres sites ressources, c'est dans la partie invisible, la partie administrative, que le site a subi de profonds changements.

C'est au total plus de 16'000 dépêches en français et en anglais, archivées depuis 14 ans, qui ont été recatégorisées pour que le site réponde à la fois aux exigences d'un travail quotidien de production journalistique et d'un travail de documentation. Résultat : le site permet des recherches précises à plusieurs entrées : par date et chronologie, par affaire et accusés (procès clos, en cours ou en appel), et par mots clés.

Ce renouveau, mis récemment en ligne, a rencontré un intérêt immédiat. Le nombre de visiteurs a doublé en quatre mois sur le site français. Le site anglais a de son côté connu une augmentation de près de 50%.



Double projet pour la Tunisie

La Fondation Hironnelle prépare deux projets répondant à deux sollicitations différentes venant de Tunisie, dans la foulée de la révolution de jasmin.

Le Président Directeur général de la Radio nationale tunisienne nommé par le gouvernement de transition a proposé à la Fondation Hironnelle de l'aider à organiser la couverture des élections prévues dans le cadre de la transition. Les journalistes tunisiens manquent d'expérience professionnelle dans ce domaine, aucune élection ne s'étant déroulée dans le pays pendant les trente années de dictature. Le besoin exprimé est celui d'un appui pour la mise en place d'une Charte électorale et d'une grille de programme spéciale pour les élections.

Une autre demande est parvenue de la région de Gafsa, dans le sud-ouest tunisien, berceau de la révolution de jasmin. Là, l'idée

est de coopérer avec la radio régionale basée à Gafsa et de créer un réseau de correspondants dans quatre villes afin de produire des programmes donnant la parole aux populations. Ces programmes seront également mis à disposition de tous sur internet.

Pour en assurer le financement, la Fondation Hironnelle a notamment répondu à un appel d'offre du gouvernement américain pour le Département d'Etat sur un grand projet de soutien à la transition en Tunisie et portant sur cinq volets : appui aux élections, renforcement de la société civile, ouverture des médias, soutien économique et renforcement de l'Etat de droit.

La « Charte de Chypre »

Du 12 au 15 mai 2011, la Fondation Hironnelle a participé à la 18ème Conférence permanente des opérateurs audio-visuels de la Méditerranée (COPEAM) à Chypre. Cette année, la COPEAM fêtait le 15ème anniversaire de la signature de ses statuts et s'intéressait aux nouveaux enjeux de la coopération audio-visuelle, notamment dans le contexte des bouleversements sociaux et politiques du sud de la Méditerranée.

L'assemblée générale a adopté une Charte pour la coproduction méditerranéenne, dite "Charte de Chypre", mettant en avant la réalisation de coproductions fondée sur une vision partagée de la coopération, sur le respect de la dignité humaine, la promotion de la paix, de la tolérance, de l'humanisme, du dialogue et de la solidarité entre les individus, les peuples et les cultures.

La Fondation Hironnelle est présente dans la commission radio, où elle a proposé un projet de mise en réseaux de correspondants indépendants dans les pays de langue arabe autour de la Méditerranée, prenant comme appui son projet de réseau en Tunisie. Ce projet a retenu l'attention de la Commission et pourrait concerner l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte, la Jordanie et le Liban si des financements sont confirmés. CV

Impressum

Quoi de Neuf ?
Publication trimestrielle
de la Fondation Hironnelle

Rédactrice responsable :
Dominique Jaccard

Avenue du Temple 19 C
1012 Lausanne, Suisse

www.hirondelle.org
info@hirondelle.org
Téléphone : +41 21 654 20 20
Télécopie : +41 21 654 20 21

CCP 10-16329-8 Lausanne